

Invitation à l'Assemblée Générale

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de la Chambre valaisanne de tourisme.

Le mardi 14 juin 2022 à 17h00

Accueil dès 16h30

à la Salle Polyvalente de St-Luc, Route Principale 18, 3961 St-Luc

Suite à la partie statutaire, vous profiterez des interventions de nos invités:

- ★ Vincent Theytaz, Vice-président de la commune d'Anniviers
- ★ Patricia Chardon Kaufmann, Présidente des Remontées Mécaniques St-Luc - Chandolin

Et n'oubliez pas ! La route de Sierre à Vissoie est fermée à la circulation et on passe par Vercorin... Soit 15 minutes de trajet supplémentaire...

Regardez donc cette publicité, rêver 15 minutes... et bonne route !

<https://youtu.be/SeVmwJIjg>



Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir annoncer votre présence à l'aide du bulletin d'inscription annexé ou par courriel, d'ici au 8 juin 2022, dernier délai.

En espérant vous rencontrer nombreuses et nombreux, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Berno Stoffel

Vice-président



Beat Rieder

Président



Luc Fellay

Vice-président

Assemblée Générale du 14 juin 2022 à 17h00

à la Salle Polyvalente de St-Luc, Route Principale 18, 3961 St-Luc

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Mot de bienvenue par un représentant de la Commune d'Anniviers
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2021 à Fiesch
4. Rapport d'activité (disponible sur notre site www.tourismevs.ch)
 - ★ Présentation et approbation
5. Comptes 2021
 - ★ Présentation
 - ★ Rapport de l'organe de révision
 - ★ Approbation et décharge
6. Budget 2022
 - ★ Présentation et approbation
7. Modification des statuts
(Art. 16, al 5) Les membres du Comité qui atteignent leur 70ème année quittent le Comité lors de l'Assemblée Générale suivante.
Nouveau : ~~Les membres du Comité qui atteignent leur 70ème année quittent le Comité lors de l'Assemblée Générale suivante.~~
(Art. 19) Le Comité peut déléguer (...) au bureau qui se compose du Président, du Vice-président et du responsable opérationnel (voix consultative).
Nouveau : Le Comité peut déléguer (...) au Bureau, qui se compose du Président, des Vice-présidents et du Secrétaire général (voix consultative).
8. Elections statutaires
9. Nomination de l'organe de révision
10. Divers

Nous vous rappelons que l'art. 12 al. 2 des statuts stipule que : « L'Assemblée générale ne peut se prononcer que sur les points apparaissant à l'ordre du jour et les propositions faites 10 jours avant l'assemblée. Sur décision prise à la majorité des deux tiers, l'Assemblée générale peut cependant entrer en matière sur des points absents de l'ordre du jour, à l'exception d'une révision des statuts ou d'une dissolution de la Chambre. »

Les éventuelles propositions doivent donc parvenir au Président de la Chambre valaisanne de tourisme pour le 3 juin 2022, au plus tard.

Inscription

Nom: _____

participe à l'AG

oui non

participe à l'apéro

oui non